CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 29 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de convocation : 23 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 60
Quorum : 31

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Max GAUTHIER (avant son départ à 19h31), Christiane GAUTHIER MEYER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Fabrice PACCALIN, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Maxime DURAND donne pouvoir à Isabelle FOURNIER, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Philippe LATOUR donne pouvoir à Daniel VITTE, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Cédric MILANI, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Géraldine STIVAL donne pouvoir à José RODRIGUES.

Excusé : Max GAUTHIER (à son départ à 19h31).

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Jean-Marc DAMAIS, Benjamin GASTALDELLO, Véronique SEYCHELLES.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE 3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES 3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE 3
INFORMATION 3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT 3
PROCÈS-VERBAL 4
REVUE DE PROJETS 4
DÉLIBÉRATIONS 8
1. DIRECTION GÉNÉRALE 8
Ressources Humaines 8
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX 9
Voirie, aménagement opérationnel 9
Mobilités 9
Développement durable 9
Environnement, GEMAPI 10
3. VIE LOCALE 11
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention 11
4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 12
Développement économique 12
Habitat 14
Petites Villes de Demain 16
5. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE 16
Administration générale 16
Stratégie financière 17
Gestion des risques 18
Questions diverses 19
Prochaine réunion du Conseil communautaire 19
Dates des prochaines commissions communautaires 19

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h37 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émargé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.
Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.
45 présents et 9 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.
Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

INFORMATION

Bernard BADIN informe de l'élection d'un nouveau Maire à St André le Gaz, et félicite donc Mme Christiane GAUTHIER MEYER, également désignée Conseillère communautaire titulaire. Il lui souhaite la bienvenue.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations.
Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
08/01/2026	2025-278	Attribution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la révision et la fusion des deux PLUi (Est et Ouest) de la CCVDD (Marché C2502)
16/12/2025	2025-279	Tarifs de location des garages sis Rue Verte à LA TOUR DU PIN

16/12/2025	2025-280	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les programmes d'actions 2026 sur les captages prioritaires de Doissin et Val de Virieu
16/12/2025	2025-281	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation d'une étude hydrogéologique de définition des aires d'alimentation des captages prioritaires de Doissin et Val de Virieu
08/01/2026	2025-282	Attribution du marché - Accord-cadre de travaux divers d'assainissement et d'eau potable pour la CCVDD (Marché C2523)
16/01/2026	2026-01	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - janvier 2026
16/01/2026	2026-02	Demande de subvention au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route Elite 2026

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 décembre 2025 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 décembre 2025.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN présente tout d'abord ses meilleurs vœux pour cette année 2026, santé, bonheur et prospérité.

Ensuite, il souhaite faire part de l'actualité de la Communauté de communes.

- Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) :

Il rappelle que le Plan Alimentaire Territorial, engagé depuis 2021, était labellisé niveau 1, c'est-à-dire que la collectivité avait démontré la pertinence et la cohérence des projets envisagés. La collectivité vient d'obtenir la labellisation niveau 2, qui démontre que les actions engagées sont conformes aux projets définis. Il s'agit d'une belle réussite. Il y a moins de 250 structures et collectivités en France labellisées niveau 2. Cela vient récompenser le travail de l'ensemble des personnes qui ont œuvrés sur le sujet, sous l'impulsion de Philippe GUERIN, Vice-président. Le Président remercie également la chargée de mission du Plan Alimentaire Territorial.

- Lyon-Turin :

Il souhaite faire référence à un courrier commun de la Communauté de communes et des communes concernées par le tracé, qui vient d'être adressé à la Préfète de l'Isère ainsi qu'à Mme LELOUP, Directrice territoriale de SNCF Réseaux.
M. BADIN rappelle d'abord quelques chiffres et l'objectif de ce courrier. Le Lyon-Turin, sur le territoire des VDD, ce sont 24 km de voies créées, 2 tunnels pour un total de 9,5 km, un viaduc de 900 mètres, 5 routes départementales qui vont être coupées et 122 ha de foncier impactés. La CCVDD est un des territoires les plus impactés, ce qui amène une forme de responsabilité particulière et d'être actif dans les discussions en cours et à venir.
La phase chantier démarrera dans plusieurs années, mais des phases importantes ont déjà démarré : le lancement des études d'Avant-Projet Détaillé avec notamment des mises à jour d'inventaire écologique et des sondages de sol en cours. Il y a également le lancement et la conduite du projet de dialogue territorial et de concertation.
L'ambition de la collectivité est de suivre et d'accompagner au mieux les impacts qui pourraient être générés sur le territoire avec toujours comme préoccupation le développement équilibré du territoire. Pour cela, des actions ont été mises en place : une Conférence des maires a été organisée avec la présentation du projet, des enjeux, les sujets de préoccupations et les points de vigilance. Il avait été convenu que la voix soit portée par les VDD pour le compte des communes, pour qu'elle soit la plus forte possible. M. BADIN a déjà adressé un courrier à la Préfète de Région pour alerter sur les premières préoccupations. Ce courrier est resté sans réponse à ce jour.
Des prises de paroles fortes ont eu lieu pour affirmer les positions, lors de la réunion de lancement de la concertation territoriale à l'échelle du Nord-Isère. Ces prises de paroles venaient conforter des précédentes, notamment lors de rencontres en Savoie à l'initiative de nos Sénateurs.
Dans le courrier cité plus tôt, deux points principaux sont évoqués : notre exigence en ce qui concerne la méthode de concertation, notamment vis-à-vis des actions en cours, actuellement en-deçà de notre niveau d'attente. Le deuxième point essentiel évoqué est la volonté de limiter les impacts mais aussi d'essayer de les transformer, chaque fois que possible, en opportunité de développement et d'aménagement du territoire, en cohérence avec le projet de territoire. Les points de vigilance sont ensuite détaillés en ce qui concerne l'environnement, la gestion des travaux, l'emploi et le logement, la mobilité, l'accompagnement socio-économique et les soutiens au projet de l'intérêt général. Ce courrier a été partagé avec huit communes directement impactées par le tracé, et a été envoyé à la Préfète de l'Isère et à SNCF Réseaux.

- Les SERM (Services Express Régionaux Métropolitains) :

L'enjeu de ces SERM est de structurer une offre de mobilité massifiée, cadencée et multimodale. Des propositions sont faites autour de l'organisation des mobilités aussi bien au niveau ferroviaire, des bus, des modes doux et des plateformes multimodales.
Ce projet SERM est un projet national. Une phase de préfiguration a été lancée en vue de déposer des statuts SERM, ce qui doit être fait en 2026. L'idée est de faire reconnaitre le projet et les ambitions, qui vont conditionner les financements correspondants.
Le territoire des VDD est concerné par 3 SERM : Lyon, Grenoble et Chambéry. En situant ces trois SERM, on pourrait qualifier St André le Gaz comme le nœud de ces trois enjeux. Les élus, notamment Gilles BOURDIER, Vice-président, et les services ont participé aux temps de concertation, avec un positionnement clair : comprendre et suivre l'avancée de ces grands projets pour mieux partager la vision des besoins de la population. L'idée est de favoriser les mobilités sur le territoire et anticiper les impacts sur l'aménagement et la transformation du territoire, lorsque ces SERM deviendront effectifs, si retenus dans les projets.
Cette étude de préfiguration est portée par la SGP (Société des Grands Projets) qui s'occupait du développement du métro en région parisienne.

Il existe un point de vigilance sur la non prise en compte d'une demande formulée, car sur le SERM de Chambéry, il existe des projets d'aménagement des voies ferroviaires entre Chambéry et Pont de Beauvoisin, mais pas de continuité entre Pont de Beauvoisin et St André le Gaz. La multimodalité serait assurée par des bus, pour des problèmes de coûts. Mais la longueur de la ligne entre Pont de Beauvoisin et St André le Gaz est inférieure à la longueur de la voie entre Pont de Beauvoisin et Chambéry, et la topographie du tracé ne prévoit pas plus de difficultés techniques, donc pas de coût additionnel au kilomètre sur cette portion. Il s'agit pour l'instant d'un point d'interrogation pour la collectivité.
L'attention est également de mise sur un sujet important dans le projet de transformation du territoire, avec les enjeux d'aménagement des quartiers gares. Le développement de ces SERM, si confirmés, vont amener des trains cadencés au quart d'heure ou à la demi-heure. Cela va conduire à un changement des habitudes autour des gares et quartiers gares. Sur le territoire, trois zones peuvent être impactées : les gares de La Tour du Pin, St André le Gaz et Pont de Beauvoisin.

L'attention est également portée sur un sujet de préoccupation : le travail fait sur la réduction de la vitesse sur les autoroutes au niveau de la Métropole de Grenoble. Des prises de position se font en particulier sur le territoire de la CAPI. Les élus des VDD sont surpris, car ils étaient parmi les premiers à se préoccuper de la qualité de l'air sur le territoire, à mettre en place des actions y compris une démarche expérimentale autour de l'importance de la végétation pour capter les émissions polluantes. Ils étaient également intervenus dans un comité de pilotage dans le PPA3 de Grenoble (Plan de Protection de l'Atmosphère), parce qu'était lancée une étude de l'impact du trafic routier sur la pollution dans la région grenobloise. Les élus avaient pris position assez fortement en demandant pourquoi uniquement la région grenobloise, car notre territoire est désormais intégré dans le PPA3, alors qu'il ne l'était quasiment pas dans le PPA2 : cela génère des contraintes, ils souhaitent donc que notre territoire soit aussi considéré comme le reste du territoire.
Il a donc été demandé que cette étude de réduction de la vitesse sur l'autoroute vis-à-vis des impacts sur la qualité de l'air soit étendue au territoire des VDD. Des efforts sur la vitesse sont demandés dans les Métropoles et le Président ne souhaite pas qu'il n'y ait plus aucune contrainte dans les zones rurales alors même qu'une part des sources polluantes sur notre territoire est liée au trafic de transit et notamment autoroutier.

- <u>Parcours de santé</u> :

La délégation est portée par Delphine HARTMANN, Conseillère déléguée. Un nouvel agent a intégré la collectivité pour mettre en œuvre les actions nécessaires autour de ce parcours de santé. Cette ambition est inscrite dans le projet de territoire. Le processus a été engagé pour la rédaction et l'adoption d'un Contrat Local de Santé (CLS), en lien avec l'Agence Régionale de Santé, dont l'objet est d'aboutir à des actions concrètes en matière de santé sur le territoire.
Il rappelle une définition de l'Organisation Mondiale de la Santé : la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Cela démontre bien l'ampleur de la thématique santé, et il ne s'agit pas seulement de travailler sur le curatif, il faut regarder toute la chaine de la santé.
L'objectif de cette démarche est d'adapter les politiques nationales d'offres de soins à nos réalités locales pour une action pertinente et efficace. Un des enjeux est de fédérer les partenaires autour de projets innovants pour améliorer la qualité de vie des habitants : dans les thématiques, il y a notamment la santé mentale, la pratique sportive pour tous, la prévention de la santé, qui sont des leviers essentiels pour assurer le bien-être des habitants en amont du curatif.
Pour la mise en place de ce contrat, la phase de diagnostic a déjà été réalisée, accompagnée par l'Observatoire Régional de la Santé.
Une phase de consultation des partenaires, mais également des agents démarre. Il est prévu une phase de restitution auprès des élus en place fin avril. A la suite de cette restitution, le processus

prévoit la création d'un plan d'actions à l'été 2026 pour aboutir à une rédaction du Contrat Local de Santé avec l'ambition d'adopter le CLS avant la fin de l'année 2026.

- Réhabilitation du siège des VDD :

Un appel à candidatures a été lancé en prévision de la mise en place du concours d'architectes. Plus de 100 dossiers de candidatures ont été reçus.
Il rappelle les informations patrimoniales sur ce dossier : tout d'abord, une optimisation du patrimoine, jamais réalisée depuis la fusion. Notre patrimoine reste encore la somme des bâtiments des anciennes intercommunalités. Les travaux d'aménagement de Vals Tech viennent d'être terminés pour libérer un bâtiment complet qui sera affecté à un usage de développement économique.
L'autre axe est la volonté de placer le service aux habitants au cœur des préoccupations en favorisant l'implantation des services en centre-ville. Il existe déjà un lien accueillant pour les France Services, mais la volonté est d'aller encore plus loin. Une démarche de labellisation appelée LILA (Lieux Innovants, Lieux Accueillants) a été identifiée. La Communauté de communes va candidater pour cette labellisation, et en cas de réponse positive, cela ouvre droit à des financements supplémentaires pour développer les France Services.

- VDD 2050 :

Il s'agit d'un travail prospectif autour de l'aménagement du territoire avec en toile de fond la sobriété foncière. Ce travail vise à rechercher un équilibre entre l'habitat et l'économie tout en respectant le cadre de vie. La prochaine Conférence des maires du 19 février aura à l'ordre du jour des propositions via le jumeau numérique du territoire. L'ambition est de définir ensemble la vision du territoire à horizon 2050 pour redéfinir les défis à relever en perspective de cette vision partagée.

Enfin, Bernard BADIN ajoute qu'il s'agit de la dernière ligne droite du mandat et la volonté était de clore en laissant l'institution sur les meilleurs rails possibles. Chaque commission a fait un bilan des actions et proposé un certain nombre de recommandations pour la suite. Le Budget 2026 sera soumis à l'approbation avant les élections.

Bernard BADIN évoque également un des sujets traités ce soir : la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires. A ce titre, il rappelle que depuis 2024, l'objectif était de proposer une trajectoire financière saine et transparente pour les finances de l'intercommunalité. Les grands ratios de gestion seront rappelés durant la présentation. En 2024, un budget de réorganisation avait été présenté, afin de s'organiser autour des décisions prises dans le cadre du projet de territoire. En 2025, un budget de concrétisation des projets et de solidarité avec les commues a été établi. Et en 2026, l'intention est d'inscrire la logique budgétaire dans la poursuite efficace de l'action publique, selon les mêmes principes et en responsabilité. Il faut donc démontrer pour 2026 et les années suivantes, une capacité à s'organiser collectivement, à innover pour une recherche d'équilibre budgétaire toujours plus efficient afin d'atteindre des objectifs ambitieux en tenant compte des contraintes budgétaires nationales.

Bernard BADIN remercie Laurent MICHEL, Vice-président, qui a présidé l'élaboration de ce rapport et tout le travail de préparation budgétaire, dans un processus bien calé avec la lettre de cadrage, les propositions faites par les services en concertation avec les élus de secteur, les arbitrages nécessaires, et la traduction dans le projet de budget 2026.

Il associe à ces remerciements l'ensemble des services qui ont travaillé sur le dossier, et tout particulièrement la Directrice Générale Adjointe de la stratégie financière et ingénierie territoriale et la Directrice des finances et du contrôle de gestion.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.1 : Créations et suppressions de postes et modification du tableau des emplois - janvier 2026 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :
- créer et supprimer les postes mentionnées dans la délibération.
- approuver le tableau des emplois de la Communauté de communes, tel que présenté en annexe de la délibération, à la date du 29 janvier 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.2 : Modification du règlement des astreintes (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :
- l'instauration d'une astreinte de décision pour le service de l'eau et de l'assainissement.
- la version remise à jour du règlement des astreintes de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Voirie, aménagement opérationnel

Projet de délibération 2.1 : Conventions avec le Département de l'Isère relatives à l'entretien des aménagements de voirie sur les Routes Départementales (avec pièces jointes)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les six conventions avec le Département de l'Isère relatives aux aménagements de carrefours réalisés par la Communauté de communes, sur les communes de Saint Jean de Soudain, Sainte Blandine, Romagnieu, Cessieu, Pont de Beauvoisin et Les Abrets en Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Mobilités

Projet de délibération 2.2 : Acquisition d'une parcelle pour la création du parking de covoiturage de Chimilin - Abrogation de la délibération n°2025-152 du 03 juillet 2025 (avec pièces jointes)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'abroger la délibération n°2025-152 du Conseil communautaire du 03 juillet 2025.
- d'approuver l'acquisition de la parcelle ZD 104 sur la commune de Chimilin pour un montant total de 12 915,50 €.
- de verser une indemnité d'éviction à l'agriculteur exploitant la parcelle d'un montant de 0,5 € par m², soit 9 935 € pour l'ensemble de la parcelle.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Développement durable

Projet de délibération 2.3 : Rapport Développement Durable 2025 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Départ de Max GAUTHIER à 19h31.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport Développement Durable de l'année 2025 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Adhésion au Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère (CAUE 38) et participation pour l'année 2026 (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :
- l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère.
- le versement de la participation d'un montant de 1 100 € au titre de l'année 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 2.5 : Subvention au Centre de sauvegarde de la faune sauvage « Le Tichodrome » pour l'année 2026 (avec pièces jointes)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

Christelle BAS explique que les communes reçoivent également une convention d'adhésion au Tichodrome. Il convient de bien préciser que la Communauté de communes participe déjà et donc concerne toutes les communes.
Marie-Christine FRACHON confirme en effet que la participation des VDD vaut pour toutes les communes.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Centre de sauvegarde de la faune sauvage, « Le Tichodrome » ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 990 €, pour l'année 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

3. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Projet de délibération 3.1 : Actualisation des tarifs applicables aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et club ados en régie directe à compter du 1er juillet 2026

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

Bernard BADIN en profite pour rappeler le travail fait pour améliorer les conditions d'exercice et la qualité du service rendu, avec des projets de rénovation des centres de loisirs. Le centre de loisirs de Dolomieu a été rénové, le centre de loisirs de Torchefelon est en cours de rénovation, un travail de partenariat avec la commune de Cessieu est fait pour mutualiser les usages possibles d'un nouveau bâtiment et notamment pour le centre de loisirs.
Un travail sur la qualité des repas a été fait, le contrat de fournitures de repas a été renégocié. Les responsables du centre de loisirs ont noté un véritable changement dans la qualité des repas.
A la suite des difficultés de recrutement, les grilles de rémunération des animateurs ont été revues, pour renforcer l'attractivité des missions d'animateurs et ainsi avoir plus d'animateurs. En effet, les centres de loisirs pourraient accueillir plus d'enfants s'il y avait plus d'animateurs.
Il y a effectivement une évolution des tarifs qui est très minime, mais il y a aussi une évolution importante de la qualité du service rendu.

Jacqueline GUICHARD fait part d'une remarque sur le projet de délibération concernant le prix plafond indiqué à 95,26 € dans un tableau, et 94,83 € dans le second tableau pour le quotient familial de 1700.
Bernard BADIN indique qu'il s'agit d'une erreur matérielle qui sera corrigée.

NB : information hors réunion : le prix de 95,26 € dans le premier tableau correspond au prix plafond de la formule de calcul indiquée dans la délibération, alors que le prix de 94,83 € correspond à un exemple de tarification avec un QF de 1 700. Une famille ne pourra pas payer plus de 95,26 €, quel que soit son quotient familial. Il n'y a donc pas d'erreur dans la délibération proposée.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la hausse de 0.8 % des prix plancher et prix plafond applicables aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement en régie directe et au service jeunesse à compter du 1er juillet 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 4.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL LE WELLINGTON (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention allouée à la SARL LE WELLINGTON représentée par Monsieur Patrick PLASSIARD, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Retrait de la délibération n°2023-105 du 11 mai 2023 relative à la cession de deux fonciers à l'entreprise IDE Promotion sur la ZA La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de retirer la délibération n°2023-105 du Conseil communautaire du 11 mai 2023 relative à la cession de deux terrains à l'entreprise IDE Promotion sur la ZA La Corderie à St Clair de la Tour.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.3 : Modification de la délibération n°2025-160 du 3 juillet 2025 relative à la cession d'un foncier à la société ECOSPARE sur la ZA Mas de Perrière à Chélieu, phasage des constructions (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la modification de la délibération n°2025-160 du 3 juillet 2025 et donc du projet de l'entreprise ECOSPARE, tenant compte d'un phasage dans la construction du bâtiment dans son entièreté,
- approuver la cession d'un foncier d'environ 4 725 m² initialement cadastré C322 sur la ZA Mas de Perrière à Chélieu, au prix d'achat de 30 € HT / m², soit un total d'environ 141 750 € HT, et ce afin de construire un premier bâtiment d'environ 1 200 m², puis une extension d'environ 1 000 m², conformément au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.

- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- dire qu'en cas de non-réalisation, une rétrocession aux VDD du foncier côté OUEST d'environ 2 000 m² à 30 € HT / m² soit environ 60 000 € HT.
- dire que la promesse de vente sera signée dans les 3 mois suivants la réception de la présente délibération devenue exécutoire.
- dire que les travaux de construction devront démarrer dans les 6 mois suivant l'obtention du permis de construire purgé de tout recours.
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Cession d'un foncier aux entreprises « Store et Fermetures Group » et « RG Alliance » sur la ZA La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN précise qu'au-delà d'être une zone d'activité économique, La Corderie est un aussi véritable écosystème. M. BONNETAIN et M. BLANDIN reçoivent les porteurs de projet qui construisent non seulement pour leur outil de production, mais également des réserves de bureaux ou d'ateliers. Ils construisent plus grand pour accueillir des jeunes entrepreneurs, qui ne peuvent plus être accueillis dans la pépinière. En 2024 à Saint Clair de la Tour, il y a eu une cinquantaine de créations d'entreprises.
Jean-Paul BONNETAIN confirme ces propos. Les entrepreneurs indiquent qu'ils construisent plus grand dans l'immédiat, pour louer provisoirement dans l'attente du développement de l'entreprise. Ces formules sont extrêmement intéressantes et expliquent le succès de La Corderie.

Bernard BADIN ajoute que c'est une zone exemplaire qui combine tous les usages : le développement économique, l'habitat, le loisir, la mobilité dont il rappelle la réalisation d'une piste cyclable. Il a témoigné de la réussite de cette zone lors d'un colloque de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.
Jean-Paul BONNETAIN ajoute, dans les perspectives positives, l'extension de la ZA de Muneri à Romagnieu et un entrepreneur a déjà été reçu, ce qui confirme que la zone d'activité répond à un besoin de proximité de l'activité économique par rapport à l'habitat.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :
- approuver la cession d'un foncier d'environ 800 m², issu de la parcelle AC 253 pour partie, sur la commune de St Clair de la Tour, aux entreprises « Store et Fermetures Group » et « RG Alliance », représentées toutes deux par Monsieur Roberto GROSSO, Gérant, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment ayant une emprise au sol d'environ 500 m² et une surface de plancher d'environ 650 m², conformément au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.

- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- dire que la promesse de vente sera signée dans les 3 mois suivants la réception de la présente délibération devenue exécutoire.
- dire que les travaux de construction devront démarrer dans les 6 mois suivant l'obtention du permis de construire purgé de tout recours.
- inscrire la recette résultant de cette vente au Budget annexe des zones d'activités
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 4.5 : Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 42 logements sociaux - Alpes Isère Habitat - Les Rhodes à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :
- accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 584 302,20 € pour le remboursement de prêts d'un montant total de 973 837,00 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.
- s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.6 : Mise à jour du règlement des aides aux travaux de rénovation VDD Rénov (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la mise à jour du règlement des aides VDD Rénov telles qu'indiquées et précisées dans le règlement des aides en annexe de la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.7 : Partenariat 2026 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et adhésion 2026 - Avenant n°3 (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec l'AGEDEN.
- approuver le programme d'actions entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2026.
- valider la contribution de l'AGEDEN à hauteur de 134 495 € TTC pour l'année 2026.
- approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'AGEDEN au titre de l'année 2026.
- valider la cotisation pour l'adhésion à l'AGEDEN à hauteur de 100 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.8 : Convention de partenariat 2026 entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la convention de partenariat entre SOLIHA Isère Savoie et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2026.
- valider la contribution à SOLIHA Isère Savoie pour un montant maximum de 23 100 € TTC.
- approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à SOLIHA Isère Savoie au titre de l'année 2026.
- valider la cotisation pour l'adhésion à SOLIHA Isère Savoie à hauteur de 100 € par an.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.9 : Convention de partenariat 2026 entre l'ADIL 38 et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la convention de partenariat entre l'ADIL 38 et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2026.
- valider la contribution à l'ADIL 38 pour un montant maximum de 11 937 € TTC.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Petites Villes de Demain

Projet de délibération 4.10 : Avenant de la convention pour l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2024/2029 - Commune de La Tour du Pin (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Claire DURAND précise que les travaux faits la première année concernaient principalement l'accès à l'autonomie. L'avenant permet de flécher différemment les financements. De plus, au niveau règlementaire, l'Anah a modifié ses aides, il convenait donc de réajuster la convention.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter l'avenant n°1 à la convention d'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de La Tour du Pin, co-signé entre la commune de La Tour du Pin, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, l'Anah et l'État.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

5. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Administration générale

Projet de délibération 5.1 : Modification statutaire du Syndicat du Haut-Rhône (SHR) (avec pièces jointes)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Céline REVOL demande s'il y a un lien entre cette délibération et les enjeux autour de la GEMAPI.
Roger MARCEL confirme qu'il n'y a pas de lien entre ce syndicat et la GEMAPI.

Bernard BADIN en profite pour évoquer les enjeux très forts autour de la gestion du grand cycle de l'eau, car il peut y avoir des impacts directs sur les capacités et les possibilités d'aménagement du territoire.
Patrick BLANDIN confirme qu'il n'y a pas de lien GEMAPI avec le SHR. Il ajoute que le SHR avait proposé en 2026 de lancer un diagnostic sur les maisons de St Didier d'Aoste, qui sont dans le périmètre d'extension des crues du Rhône, et faciliter par des aides les travaux d'adaptation de l'habitat dans ces maisons souvent inondées en rez-de-chaussée. Il ne s'agit donc pas de la prévention des inondations mais plutôt de l'accompagnement des habitants en cas d'inondation.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la modification des statuts du Syndicat du Haut-Rhône et notamment la nouvelle composition du comité syndical du Syndicat du Haut-Rhône.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Stratégie financière

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. L'état d'indemnités perçues par les élus sur l'année 2025 est donc projeté à l'assemblée.

Projet de délibération 5.2 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026, accompagné de la Directrice Générale Adjointe de la stratégie financière et ingénierie territoriale et de la Directrice des finances et du contrôle de gestion.

Bernard BADIN souligne l'attention portée sur tout ce travail, sous le pilotage de Laurent MICHEL, Vice-président, mais également sous la partie plus opérationnelle, de la Directrice Générale des Services. Il espère que les élus ont pu percevoir l'évolution et les efforts portés à ce travail. Les finances induisent la stratégie financière qui guide et aide à choisir les projets et prendre les décisions et les priorités. La préparation du Budget a été faite et présentée en cohérence avec le projet de territoire.
Il remercie les équipes qui ont travaillé sur le sujet et plus globalement tous les agents pour leur implication et la qualité du travail effectué.

Laurent MICHEL remercie tous les participants de la Commission finances qui ont approuvé ce projet d'orientations budgétaires, ainsi que la Directrice de la stratégie financière et ingénierie territoriale et la Directrice des Finances et du contrôle de gestion pour leur engagement dans la mise en œuvre de ce budget.
Il remercie également les différents services qui ont rigoureusement appliqués la lettre de cadrage, qui est également une évolution notable. Il y a une implication plus proche des services. Il remercie également ses collègues Vice-présidents concernés dans ces prises de positions et ces choix.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte :
- de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026, joint en annexe de la délibération.
- de la tenue des échanges portant sur les orientations budgétaires 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Gestion des risques

Bernard BADIN rappelle l'arrivée d'un nouvel agent pour s'occuper spécifiquement de la gestion des risques et notamment la rédaction du Plan Intercommunal de Sauvegarde et de l'accompagnement des communes à la rédaction de leur Plan Communal de Sauvegarde.

Projet de délibération 5.3 : Convention tripartite entre la Communauté de communes, les communes des Vals du Dauphiné et l'Enseigne E. Leclerc de Pont de Beauvoisin pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise (avec pièce jointe)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le conventionnement entre la Communauté de communes, les communes des Vals du Dauphiné et l'enseigne E. Leclerc de Pont de Beauvoisin pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise, pour une durée d'un an.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 5.4 : Convention tripartite entre la Communauté de communes, les communes des Vals du Dauphiné et l'Enseigne Intermarché Aoste pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise (avec pièce jointe)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le conventionnement entre la Communauté de communes, les communes des Vals du Dauphiné et l'enseigne Intermarché Aoste pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise, pour une durée d'un an.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 5.5 : Convention tripartite entre la Communauté de communes, les communes des Vals du Dauphiné et l'Enseigne Bricorama Les Abrets en Dauphiné pour la fourniture de matériels en situation de crise (avec pièce jointe)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le conventionnement entre la Communauté de communes, les communes des Vals du Dauphiné et l'enseigne Bricorama Les Abrets en Dauphiné pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise, pour une durée d'un an.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.
Aucune question n'est posée.

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 26 février 2026 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 2 février	18h30	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 3 février	18h30	Siège - Salle du Conseil
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 11 février	18h00	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 18 février	18h00	Maison Dauphinoise Les Abrets en Dauphiné
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 19 février	18h30	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 21h06.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 26 FEV. 2026

Publié le - 4 MARS 2026

Le Président

Bernard BADIN

Le secrétaire de séance

Laurent MICHEL